

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 MAI 2011

n°16

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Tarifs des repas au Foyer-Soleil et au restaurant du Centre technique municipal – Année 2011/2012

Mesdames, Messieurs,

L'Unité de Production Culinaire fournit dans les restaurants du Foyer-Soleil et du Centre technique municipal des repas au personnel de la mairie, du Centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, ainsi qu'au personnel des autres administrations et extérieur.

* * * * *

VU la délibération n° 28 du conseil municipal du 27 mai 2010 relative aux tarifs des repas du Foyer-soleil et du Centre technique municipal pour l'année scolaire 2010/2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation au 23/02/2011 = + 1,70 % sur un an), en tenant compte également des modalités pratiques liées à la régie (arrondi – rendu de monnaie),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :
d'augmenter, pour l'année scolaire 2011/2012, les tarifs des repas, de la manière suivante :

FOYER-SOLEIL et RESTAURANT C.T.M.	Année scolaire 2010/2011	Année scolaire 2011/2012
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus	4,15 €	4,20 €
Personnel des autres administrations et extérieur	7,51 €	7,60 €
Café, thé, infusion	0,51 €	0,50 €
Repas avec vin	4,61 €	4,70 €

– d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5240.

Pour : 31 (27 + 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 5 (4 + 1 pouvoir)

Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)

Mme BARRAULT, M. GRATTEAU, M. MONAURY

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 26/05/2011 N°3915

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM